

Des avantages pour les professionnels et les structures



**Obtention d'un diplôme reconnu
par l'Etat**



**Valorisation des compétences des
professionnels**



**Optimisation de l'expertise métier
des équipes**



**Renforcement de la veille
professionnelle pour des pratiques
actualisées**



**Développement de l'attractivité
des structures**



Une question ?
Contactez-nous !



www.ifrass.fr



Contact :

IFRASS – Pôle VAE
informationvae@ifrass.fr

Référent handicap :

referent-handicap@ifrass.fr

IFRASS

2 bis rue Émile Pelletier
BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1



Accessible aux P.M.R.

Métro : **Basso Cambo**, terminus **ligne A**



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La reconnaissance de l'expérience professionnelle



La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail qui permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle et bénévole et l'obtention de tout ou partie d'une certification.



La VAE est destinée à toute personne (demandeur d'emploi, salarié, fonctionnaire, bénévole, aidant familial), justifiant d'une expérience significative dans le domaine de la certification visée.



La VAE permet d'obtenir une reconnaissance de ses compétences et une adéquation du niveau de qualification avec la fonction professionnelle occupée. Elle permet aussi d'envisager une nouvelle trajectoire professionnelle, une évolution de son statut.





La VAE, Ce qu'il faut savoir

Afin d'accompagner les structures sociales, sanitaires, médico-sociales dans la démarche de qualification de leurs salariés et de leurs agents, l'IFRASS a conçu un parcours collectif et personnalisé d'accompagnement qui vient en appui à une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience.

D'une durée de 16 à 18 mois, ce parcours se décline en 2 phases :

- Parcours de formation préalable à la VAE (8 mois)
- Accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (8 à 10 mois)



Pourquoi choisir un parcours en VAE ?

- S'approprier les référentiels métier et compétences de la certification visée ;
- Analyser son expérience (professionnelle, bénévole ...) pour sélectionner les expériences les plus pertinentes en fonction du diplôme visé ;
- Acquérir des outils méthodologiques pour faciliter la rédaction du livret 2 ;
- Préparer l'oral du jury.



↳ Le parcours standard

- 24 à 27 heures d'accompagnement (selon le diplôme visé)
- Parcours de 8 mois - 100% en présentiel
- 3 étapes d'accompagnement :

1 Accompagnement collectif

Présentation de la démarche VAE ; Explication des référentiels d'activités et de compétences ; Repérage des activités menées les plus pertinentes à décrire ; Sensibilisation à la méthodologie de l'écrit

2 Accompagnement individuel (4 à 5 séances de 3 heures)

Description des activités menées, repérage des compétences en relation avec le référentiel de compétences du diplôme ; Méthodologie d'écriture du livret 2 : décrire, argumenter, utiliser le vocabulaire professionnel ; Élargissement de la réflexion sur le métier, le secteur d'activité, le positionnement et la posture professionnelle

3 Accompagnement collectif (2 ateliers de 3 heures)

Préparation orale et conseil aux candidats ; Simulation d'entretien oral ; Réajustement et remédiation

L'IFRASS propose un parcours personnalisé pour accompagner la qualification des salariés et agents via la reconnaissance des acquis de l'expérience.

D'une durée de 16 à 18 mois, ce parcours se décline en 2 phases :

• Parcours de formation préalable à la VAE (8 mois)

Public visé : Salariés, fonctionnaires en poste avec un projet de VAE. Toutes les compétences métiers sont abordées de manière théorique et pratique.

Durée de la formation : 16 jours (112h)

Fréquence : 2 jours par mois pendant 8 mois

Formateurs : Experts des métiers sanitaires et sociaux

• Accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (8 à 10 mois)

01 - Collectif méthodologique (6h)

- S'approprier le livret 2
- Acquérir des outils méthodologiques pour faciliter la rédaction du livret 2

02 - Accompagnement individuel (12 à 15h)

- Analyser son expérience et sélectionner les situations les plus pertinentes
- Remédier aux écrits

03 - Compléments de formation

- Spécifiques à la certification visée
- Exemple : AFGSU2 (21h) pour la VAE AP et AS

04 - Collectif méthodologique (6h)

- Préparer l'oral du jury VAE